

La libéralisation des noms de domaine sera réservée aux plus riches

En juin dernier, l'Icann, l'instance internationale chargée des noms de domaine sur Internet créait la surprise en annonçant la libéralisation des noms de domaine. Le principe : pouvoir déposer n'importe quelle extension web comme par exemple des .amour, .maison, .voiture etc... Une décision qui va concurrencer le marché des .com, .net et autres extensions géographiques (.fr, .uk, ...).

La mesure était attendue car elle permettra de mettre en place (dès 2009) des noms de domaines génériques et donc de personnaliser un peu plus les adresses Web. D'autant plus que certaines extensions génériques commencent à être saturées.

Reste que très vite, cette annonce a généré des inquiétudes, notamment au niveau de la protection des marques. L'Icann a donc prévu quelques limites à cette liberté. Chaque dépôt d'extension générique reposera sur quatre critères: le respect du droit des marques (.microsoft sera par exemple réservé à la firme de Redmond etc...), pas d'imitation des extensions existantes (.kom, .nett).

Mais même si les noms d'entreprise sont en théorie protégés, des petits malins pourront toujours acheter des domaines assez proches de marque connus comme .renaut, .google etc...

Bref, l'Icann a du une nouvelle fois préciser sa mesure en ajoutant un nouveau filtre : l'argent. Ainsi, pour déposer un dossier de candidature, il faudra d'abord déboursier **185.000 dollars**. Une somme qui correspond aux frais engendrés par l'examen du dossier, explique l'association.

Conséquence, si certains projetaient déjà l'['apparition de plusieurs millions d'extensions](#), la tendance est désormais à quelques milliers tout au plus voire quelques centaines.

Pour Loïc Damilaville, l'adjoint au directeur général de l'Afnic (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération), que nous avons interrogé il y a quelques mois : *« Il n'y aura pas d'exclusion à la base mais les critères de sélection seront relativement exigeants. N'importe qui ou n'importe quoi ne pourra pas s'improviser registre d'extension »* .

Et que se passera-t-il lorsqu'un nom sera contesté par deux entreprises ou deux particuliers ? L'Icann prévoit un système d'enchères pour départager les parties. Le principe des enchères (après 3 mois de négociations à l'amiable entre deux entreprises ou deux personnes) pour les extensions les plus demandées fera, à coup sûr des envieux... et des malheureux. Loïc Damilaville confirme : *« Certains noms comme le .science par exemple risquent de valoir très cher. On parlera de milliers voire de millions de dollars. Il y aura de grands enjeux économiques derrière »* . Des enjeux qui profiteront indirectement à l'Icann, commissionné sur chaque vente de noms ou d'extensions.

En effet, l'organisme se rémunère sur chaque nom de domaine vendu dans le monde à travers d'autres sociétés. Une activité qui **représente 95 % du chiffre d'affaire** de cette organisation à but... non lucratif.